

**DISCOURS DE MOHAMED ABDELAZIZ**

**TEMOIGNAGE DES VIOLATIONS DES  
DROITS DE L'HOMME  
DANS LES CAMPS DU POLISARIO  
A TINDOUF**

Allocution faite par MOHAMMED ABDELAZIZ, lors de la réunion du Comité des Relations Extérieures, tenue le 10.5.1991.

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux,

Nous inaugurons la réunion du Comité des Relations Extérieures, à laquelle prennent part nombre de cadres de la Direction, laquelle coïncide avec l'anniversaire de la création du Polisario.

D'importantes décisions ont été prises, dont la première est relative à la mobilisation générale. De toutes les forces sahraouies, quelles qu'elles soient et là où elles se trouvent, et ce, afin de gagner le combat du référendum à la fin de cette année.

Nous avons décidé de nous préparer dans le but d'élaborer une stratégie pour le référendum,

pour l'indépendance, et pour la mobilisation de toutes les forces nationales sahraouies afin de gagner cette journée déterminante ...

Le Comité Exécutif a débattu d'un autre sujet, celui relatif aux Droits de l'Homme, aux prisons etc...

Comme vous le savez, le Comité Exécutif, lors de sa réunion en début de l'année, a chargé une cellule pour se pencher sur ce domaine.

Ainsi, il a été permis au comité exécutif d'apprendre que les citoyens sahraouis sont traités avec humanité et responsabilité par le f.p., et que les sahraouis détenus par le F.P forment trois catégories :

1- La première catégorie, la plus nombreuse, est composée de Sahraouis enrôlés dans les rangs des forces de l'ennemi et faits prisonniers avec ces forces, depuis 1974.

Le f.p. a mis fin à l'animosité entre les sahraouis. Ceux qui étaient enrôlés dans une armée étrangère, à partir du moment où ils ont été faits prisonniers, ils ont été traités d'une façon particulière pour être amenés à recommencer une nouvelle page, et à lutter et combattre aux côtés des combattants et militants du f.p. qui ne demandent pas plus. Le front est prêt à oublier les antécédents de ces prisonniers.

Bien sûr, un petit nombre de cette catégorie s'est rebiffé et a fui vers l'ennemi.

2- La deuxième catégorie est composée de Sahraouis ayant préféré ne pas être libérés et ne pas participer à notre militantisme, sous un prétexte ou un autre, telle que la peur de représailles perpétrées par l'ennemi à l'encontre de leurs familles. Cette catégorie est encore détenue par le Polisario...

... \ ...

3- La troisième catégorie est composée de Sahraouis qui ont été chargés de mission par l'ennemi. Ils sont soupçonnés ou convaincus d'être à la solde de l'ennemi. Cette catégorie est incarcérée dans l'espoir de préserver la lutte et sauvegarder le peuple, d'une part, et, d'autre part, de tenter sa réduction pour sa réintégration, sachant que tout Sahraoui est susceptible d'être entraîné dans une action contre sa nation et son peuple, mais celui-ci peut changer d'avis et de conviction et c'est pour cela qu'il est traité de la sorte pour qu'il soit libéré par la suite afin de militer aux côtés des siens.

Les 18 années écoulées pourraient donner lieu à des dépassements et à des erreurs, imprévisible pour le f.p.

Des dépassements et des négligences dont sont responsables les dirigeants du Front, ne sont pas des actes de mauvaise foi, mais découlent de la réalité de certains problèmes ...

C'est pour vous dire que le dossier de la trahison et de l'élimination des agents à la solde de l'ennemi est trop lourd.

En réalité, le f.p. a affronté ce phénomène parce-que le peuple sahraoui n'est pas constitué d'anges, d'autant plus que les pratiques du colonialisme sont toujours les mêmes. Or, le Polisario a traité ce dossier et ce phénomène par amour pour les Sahraouis et avec une grande volonté de les corriger afin que personne ne soit incarcérée.

.../...

Cependant, s'il a fallu emprisonner quelqu'un, après sa mise en liberté, il doit reprendre sa place dans la société le plus tôt possible. Bien sûr, nous avons examiné cette question. Plusieurs personnes ont trouvé la mort au cours des 18 années écoulées. Qu'importe la façon dont chacun a trouvé la mort. L'importante est que la décision de mort n'a jamais été prise en tant que style, méthode ou issue du Polisario, depuis 1973. Sauf que nous sommes tous disposés à mourir et que nous emmenons les hommes au Sahara pour mourir dans la bataille contre l'ennemi.

D'autre part, ces faits ne pourraient pas être exploités sur le plan social, tribal ou autre. Il ne saurait y avoir de plate-forme à travers la carte du tribalisme pour arriver à cette exploitation. Ceci revient à dire que la mort de certaines personnes ne révélait pas un caractère tribal. Si l'on regarde les sahraouis avec un esprit de tribalisme, nous trouverons qu'ils sont tous des agents de l'ennemi.

La règle générale pour les gens ayant été relaxés ou morts, repose sur les faits suivants :

- Implication avec l'ennemi
- Combat dans les rangs de l'ennemi.
- Espionnage.
- Intelligence avec l'ennemi.

Tout cela pourrait avoir lieu, à tort ou à raison. Il s'agit là d'une expérience de 18 années de lutte et de guerre violente avec les différents styles et moyens, qui vise l'anéantissement du peuple sahraoui.

.../...

Quoi qu'il en soit, le front populaire se penche sur les listes des personnes décédées pour examiner leur cas.

La cellule chargée par le comité exécutif continuera ses travaux. Elle présentera les listes à la Communauté humanitaire internationale, assorties des circonstances des décès des sahraouis...

Donc, toutes ces personnes seront libérées à l'exception des sahraouis enrôlés dans l'armée de l'ennemi, qui ont été invités à choisir entre leur libération et leur emprisonnement et qui ont opté pour l'emprisonnement ...

C'est pour cette raison que l'ensemble des Sahraouis, à Guelmim, à Assa, à Tan-Tan, Smara, à Boujdour, à dakhla ou ailleurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire, doivent être vigilants, pour bâtir l'Etat sahraoui indépendant.